



# Formation Référént pour l'Activité Physique et Sportive en ESMS

**13 sessions (2025-2026-2027) financées par  
l'ARS Occitanie.**



*Possibilité de mise en place de session en intra-  
entreprise sur demande.*

Tarif repas 18€/jour (facultatif)



**12-15 personnes**



## Modalités de formation :

### Formation de 21 heures :

- Deux journées de formation en présentiel : **12 heures** (en continu)
- **2 heures de formation en visio conférence**
- **Mise en situation de 35 heures** au sein de son établissement ou service médico-social
- Deuxième temps de formation en présentiel **sur une journée** (7 heures)

## Pré-Requis :

- Être titulaire ou en formation pour acquérir un diplôme du secteur médico-social (AES, DE ME ou DE ES, etc... )
- Être salarié d'une structure médico-sociale accueillant un public présentant des troubles du neurodéveloppement ou des troubles psychiques.
- Avoir la possibilité de mettre en œuvre un projet Sport Santé au sein de sa structure.



## Objectifs :

- Développer des compétences d'accompagnement à la mise en oeuvre d'un projet au sein d'un réseau dans le cadre du programme fédéral "Bouger avec le Sport Adapté".
- Savoir se positionner dans son rôle de référent Activités Physiques et Sportives (APS) au sein de sa structure et identifier les acteurs internes et externes.
- Identifier des projets sécuritaires et adaptés répondant aux différents profils tout en préservant l'intégrité physique, psychique et affective des personnes.
- Permettre la mise en place d'une évaluation pertinente et adaptée du niveau d'Activité Physique (AP) et de sédentarité et savoir utiliser l'interprétation des résultats.



## Moyens pédagogiques & évaluation

- Apports théoriques et mises en situation pratique par groupe.
- Attestation de présence et de fin de formation.
- L'évaluation des apprentissages et compétences acquises : mise en place de questionnaire, production de travaux écrits, retraçant la mise en situation lors de l'alternance.



## Contenus et compétences visées :

- Bloc n°1 :
  - Etre à jour sur les définitions / réglementations / recommandations liées au sport santé.
  - Mettre en place une évaluation pertinente et adaptée du niveau d'AP et de sédentarité et savoir l'interpréter.
  - Identifier les besoins spécifiques en fonction des profils et y associer une réponse adaptée en terme d'AP et sédentarité au quotidien.
- Bloc n°2 :
  - Identifier et se positionner dans un réseau sport santé.
- Bloc n°3 :
  - Proposer un projet en Activité physique tout en assurant la sécurité des pratiquants en préservant leur intégrité physique, psychique et affective lors de la pratique.

## Inscription :



Nous pouvons également dispenser cette formation au sein de vos structures si besoin. Contactez nous pour échanger sur les possibilités de mise en oeuvre.



## Information :

Cette formation est proposée dans le cadre de la Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France obligeant chaque ESMS à identifier un référent APS. (Décret du 17 juillet 2023)